Définition d'un cadre régional pour le relevé de laisses de crues



Romaric Vallaud

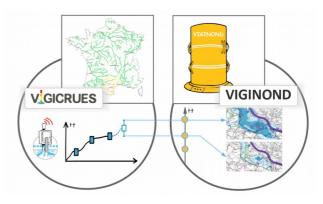
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service prévention des risques naturels et hydrauliques

Capitaliser les informations d'une crue ... Pourquoi ?

- Connaître pour mieux prévenir et gérer
- Des informations sur les différentes gammes de crues, utiles voire indispensables pour :
 - Comprendre les phénomènes,
 - Conserver et diffuser la mémoire des inondations,
 - Caler les modèles hydrologiques et hydrauliques
 - → Les exploiter pour caractériser différentes gammes
 d'événements, utiles pour la prévention (PPRi, PAPI...), et la préparation et la gestion des crises

Un exemple d'exploitation : l'élaboration des Zones d'Inondation Potentielle ZIP, pour traduire les prévisions de crues à une échelle... en étendue potentielle sur le terrain





Capitaliser les informations d'une crue ... Comment ?

- Les prises de vue en crue :
 - Prises de vue aériennes : une convention IGN-DGPR 2016-2021
 - Déclenchement via le SCHAPI : SPC → SCHAPI → IGN
 - Critères : crue importante (débordements attendus, enjeux impactés), pas de mission IGN sur ce secteur, plage horaire compatible
 - Délai : mise en place <12h mais plage horaire contrainte par visibilité (lever soleil + 1h30, coucher soleil -2h)
 - Satellites : service d'aide à la gestion des urgences au sein du programme européen Copernicus : cartographie rapide d'aléas et de dégâts
 - Déclenchement par les autorités sécurité civile nationale COGIC
 - Critères : catastrophes
 - Délai de l'ordre de 24h pour positionnement
 - Drônes : en cours de test, des avantages (flexibilité)
 mais des inconvénients (réglementation, couverture...)
- Les données de terrain post-crue









Pourquoi définir un cadre régional?

- Les retours d'expérience des dernières crues ont montré des insuffisances / difficultés en termes:
 - d'organisations et de coordination des acteurs
 - de mobilisation et de maîtrise des outils
 - de capitalisation et de valorisation des résultats



Objectifs recherchés

- Avoir une vision globale et partagée des différents modes d'actions
- Définir un qui « peut faire » quoi à l'échelle de la région ARA : HPC, DDT, collectivités, syndicats
- Se doter d'outils communs et partagés :
 - Mutualiser les outils existants
 - Développer de nouveaux outils
- S'adapter aux spécificités locales : départementale, bassin versant...



Les grandes étapes à décliner

- Diagnostic régional :
 - pratiques, organisations
 - outils développés,
 - besoins/attentes...
- Proposer une stratégie régionale traitant :
 - l'organisation fonctionnelle
 - l'organisation géographique
 - l'organisation matérielle
 - les procédures de collecte
 - les méthodes de capitalisation



Les grandes étapes à décliner

- Construction d'un plan d'actions :
 - Formations
 - Définition de marchés à bons de commandes : topographie, drones...
 - Mallette d'intervention
 - ...
- Lancement de la démarche : 2nd semestre 2019
- Définition stratégie et plan d'actions : 2nd semestre 2020









PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes